

Newsletter 2010/02 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques  
Berne, le 25 février 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter de février dont le sommaire est le suivant:

- 01 Amélioration de l'Aide à la classification et examen anticipé**
  - 02 L'Institut est également représenté dans Euroclass**
  - 03 Formation continue**
  - 04 Changement des taxes individuelles pour la désignation de l'Australie et d'Oman**
- 

#### **01 Amélioration de l'Aide à la classification et examen anticipé**

Une version améliorée de l'Aide à la classification est dès aujourd'hui en ligne sous <http://wdl.ipi.ch>. En plus de modifications exclusivement techniques, la fenêtre des occurrences dans la fonction "recherche" a été agrandie dans le but d'améliorer la lisibilité des résultats. Une grande nouveauté en lien avec le dépôt en ligne d'une marque (sous [www.e-trademark.ch](http://www.e-trademark.ch)) est que la liste des produits et/ou services saisie est automatiquement examinée par l'outil "Aide à la classification". Ceci vous permet de savoir, avant de confirmer l'envoi de votre demande, si les termes utilisés sont "conformes à la banque de données" ou "(partiellement) non conformes à la banque de données". En cas de conformité complète à notre banque de données (liste entièrement verte), votre demande remplira une des conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier de notre examen anticipé. Dans le cas contraire, vous pourrez, si vous le souhaitez, modifier votre liste avant de confirmer votre dépôt.

Actuellement, presque 40% des demandes d'enregistrements suisses sont examinées selon cette procédure. A peu près une moitié de ces dernières sont ensuite considérées comme étant manifestement enregistrables. Le schéma ci-dessous présente le déroulement de cette procédure d'examen anticipé:

[https://www.ige.ch/fileadmin/user\\_upload/Marken/f/procedureexamenanticipe.pdf](https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Marken/f/procedureexamenanticipe.pdf)

#### **02 L'Institut est également représenté dans Euroclass**

Avec Euroclass (<http://oami.europa.eu/euroclass/actions/ctfEntry.do>), l'Office d'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) met à disposition une banque de données réunissant les pratiques en matière d'examen des produits et/ou services de 16 offices, dont l'Institut. Cette banque de données permet la recherche, l'examen et la comparaison de termes, cette dernière fonction étant particulièrement utile pour comparer la pratique des offices participants en relation avec un terme précis. Comme Euroclass ne fait pas encore l'objet d'actualisations régulières, seules les données figurant dans l'Aide à la Classification (voir ci-dessus) reflètent notre pratique actuelle.

### 03 Formation continue

a) Séminaire "Développements récents en droit des marques" à Genève

Comme annoncé précédemment, vous trouverez [ici](#) les détails quant à la 8<sup>ème</sup> édition du séminaire "Développements récents en droit des marques" qui sera organisé le 6 mai 2010 par l'Institut, en collaboration avec le LES-CH.

b) Ateliers "Principes de classification & Aide à la classification"

Le délai d'inscription est encore ouvert pour les ateliers qui auront lieu le 23 mars à Zurich, le 13 avril à Genève et le 27 avril à Berne. Vous trouverez [ici](#) toutes les informations nécessaires.

c) Module "Les titres de protection: notions élémentaires" au printemps et à l'automne 2010 à Berne

Cette année, l'Institut propose à deux reprises le module "Les titres de protection: notions élémentaires", qui comprend six demi-journées de cours pouvant être réservées séparément. Ce cours s'adresse à toutes les personnes ne possédant aucunes ou peu de connaissances préalables qui sont intéressées à acquérir le b.a.-ba du droit de la propriété intellectuelle. A la différence du module "Droits immatériels: une formation axée sur la pratique" qui couvre l'ensemble des aspects techniques relatifs au dépôt et à l'enregistrement des divers titres, ce cours porte principalement sur la fonction, l'objet et l'étendue de la protection conférée par une marque, un brevet, un design et le droit d'auteur et présente l'importance de ces titres pour les PME. Vous trouverez les dates du module, les descriptifs détaillés et les taxes de cours en suivant ce [lien](#). (seulement en allemand)

### 04 Changement des taxes individuelles pour la désignation de l'Australie et d'Oman

A compter du 22 mars 2010, les taxes individuelles dans une demande internationale ou une désignation postérieure pour chaque classe de produits ou services seront de CHF 343.-- pour une désignation de l'Australie, respectivement de CHF 417.-- pour une désignation d'Oman. Veuillez trouver plus d'information dans les avis d'information n° [3/2010](#) et [4/2010](#) de l'OMPI.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber  
Division des marques

\* \* \*

Pour vous abonner ou vous désabonner  
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>